

DECRET N°08-316/PM-RM DU 3 JUIN 2008

**PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE PREPARATOIRE  
DES ETATS GENERAUX SUR LA CORRUPTION.**

**Le PREMIER MINISTRE,**

- VU la Constitution ;
- VU le Décret N°08-083/PM-RM du 15 février 2008 fixant l'organisation de la Primature ;
- VU le Décret N°08-304/PM-RM du 28 mai 2008 portant création, organisation et modalités de fonctionnement du Comité Préparatoire des Etats Généraux sur la Corruption ;
- VU le Décret N°07-380/P-RM du 28 septembre 2007 portant nomination du Premier ministre ;
- VU le Décret N°07-383/P-RM du 3 octobre 2008 modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- VU Le Décret N°07-388/P-RM du 15 octobre 2007 fixant les intérimis des membres du Gouvernement ;

**DECRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Les personnalités dont les noms suivent sont nommées au Comité Préparatoire des Etats Généraux sur la Corruption en qualité de :

**Président** : Monsieur Modibo KEITA

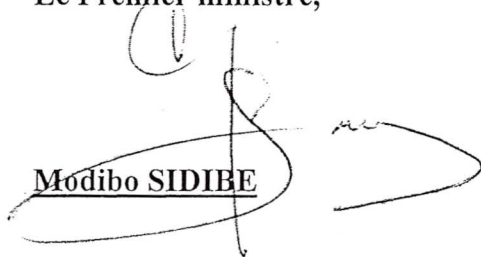
**Membres** :

- Madame Sy Aminata KONATE ;
- Monsieur Ousmane Oumarou SIDIBE ;
- Monsieur Zeini Moulaye ;
- Maître Mamadou Ismaël KONATE ;
- Monsieur Ibrahima KANTE ;
- Monsieur Sékou DIARRA ;
- Monsieur Diadié TEGUETE ;
- Monsieur Mamadou TELLY.

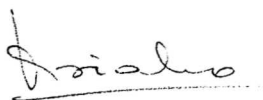
ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le - 8 JUN 2008

Le Premier ministre,

  
Modibo SIDIBE

Le Ministre de l'Elevage et de la Pêche,  
Ministre des Finances par intérim,



Madame DIALLO Madeleine BA